

RECHERCHE DGRST - CONSEIL ET DEVELOPPEMENT

Quelques éléments pour des propositions

1. Développer des formes d'enregistrement pour la mémoire de l'évolution des structures internes et de l'environnement de l'entreprise :
emploi, qualification, méthode, processus et savoir technique, conditions de travail, qualité des matières premières et des produits finis, usage de l'énergie et des produits intermédiaires. En d'autres termes, il s'agit de recourir à une analyse complémentaire de la mesure des effets économiques et financiers ayant pour objet la connaissance de la dynamique qui conduit au résultat. En situant l'évolution des diverses structures d'entreprises dans le temps, il semble possible d'accroître les moyens de l'adaptation et des ajustements structurels de celles-ci, pour elles-mêmes ou par rapport aux autres, tout en optimisant leurs rapports avec l'environnement économique, social et culturel.

Les acteurs et les méthodes de cet enregistrement pourraient être à l'image de ceux qui firent le succès de l'amélioration de la productivité en d'autres temps. La référence au progrès ne serait pas absente de cette pratique puisqu'il ne s'agit de rien d'autre que d'en élargir la base : par un allongement des périodes considérées (le passé, le présent, l'avenir) par l'intervention des acteurs de l'entreprise (ouvriers, techniciens, cadres et dirigeants) et de son environnement (les autres entreprises, l'environnement local et national) par l'examen de l'ensemble des structures (économiques, techniques, sociales et culturelles).

Les voies et moyens de l'enregistrement peuvent prendre des formes diverses :

- constitution de généalogies économiques, sociales et techniques d'entreprises ou de branches, par des incitations appropriées ;
- examen de cohérence de l'entreprise avec son environnement ;
- identification et promotion des acquis, des usages et des savoirs, à tous les niveaux de l'entreprise ;
- information et formation sur les modes de recombinaison de la mémoire des techniques dans l'entreprise et dans son environnement local, national et international.

2. Concertation intersectorielle au niveau des diverses branches d'industrie en vue des ajustements scientifiques et techniques interbranches.

Il existe en effet des points de passage obligés à l'évolution scientifique et technique qui n'ont pas fait l'objet d'une attention particulière par suite du développement séparé des branches et d'une absence du mécanisme de concertation systématique, hormis ceux qui existaient dans le domaine économique et social. On ne trouve trace de ces mécanismes qu'en amont de la recherche appliquée ou très en aval de la chaîne Recherche-Développement, et plus récemment au niveau de la consommation des produits. Dans le premier cas, il y a un lien étroit entre science-technique et politique-économique ; dans le second cas, ce lien s'établit entre science-technique et usage des biens individuels ou collectifs.

La mise en oeuvre d'une concertation intersectorielle sur les sciences et techniques, devrait se faire à tous les niveaux de responsabilité des branches industrielles, pour éviter un accroissement des charges de l'innovation, et pour valoriser le potentiel et l'actif des diverses filières scientifiques et techniques. Les points de divergence et de convergence observés, pourraient donner lieu à des programmes de coopération scientifique et technique au bénéfice de plusieurs branches ou de plusieurs pays.

3. Pour des préférences douanières généralisées, applicables à l'exportation des techniques. De la même façon qu'une réglementation a été

mise en oeuvre progressivement pour une réduction des droits attachés aux produits manufacturés provenant des pays en voie d'industrialisation, il semblerait possible d'envisager pour l'avenir, une démarche identique qui s'appliquerait à l'exportation des techniques et qui ferait l'objet de concertations bilatérales ou multilatérales entre la France et les différents partenaires. Des procédures de ce type auraient comme avantage de sélectionner, voire de contrôler les excès du marché international de la technologie. Elles permettraient en outre d'améliorer les conditions d'accès à ces techniques par les pays en voie d'industrialisation, tout en garantissant le bon usage qui pourrait en être fait par ces derniers. Enfin, par cette voie, il serait possible de mettre en oeuvre des accords de co-développement scientifique et technique entre la France et divers pays. On peut imaginer enfin, qu'une extension des préférences douanières sur les technologies pourrait être la contre-partie à une extension de ces préférences dans le domaine des produits manufacturés.

4. Mise en place d'un "label" de l'échange technologique. Il faut constater que les échanges ou les transferts de technologie qui ont été jusqu'à ce jour effectués entre divers espaces économiques, ont eu des résultats inégaux. Le libéralisme, qui a présidé jusqu'à présent sur le marché des technologies, a eu des résultats incontestables à court terme du point de vue économique pour les pays détenteurs de ces technologies. Cependant la transposition ne s'est pas faite de la meilleure façon, tant sont divers les agents de transmission et le laxisme qui les conduit. Il est à craindre qu'à long terme, par un effet de boomerang, la position favorable ainsi obtenue soit mise en question à cause de transfert ou d'expérimentation mal maîtrisés. C'est pourquoi il apparaîtrait souhaitable de mettre en place une structure de référence qui permettrait d'évaluer les conséquences à terme des échanges et des transferts de technologie. Cette structure de référence pourrait accorder un "label de qualité" assorti de différents avantages au plan national et international. La concertation qui en serait l'objet, devrait tenir compte, aussi bien des divers intervenants dans le transfert, que de ceux qui sont susceptibles d'en être les bénéficiaires.

5. Concilier les exigences des entreprises avec celles de l'Etat. Si l'Etat, dans la société française, se défend d'intervenir dans la vie des entreprises, il faut reconnaître que celui-ci est omniprésent, soit par la législation du travail, soit par la fiscalité, soit par la politique de crédit, etc.. Les normes techniques qui sont le fait d'un consensus entre les usages des consommateurs, les modes de production, et la législation, déterminent aussi un lien étroit entre l'Etat et les entreprises. Il faut cependant constater, qu'à ce jour, il n'y a pas eu la mise en place d'une politique cohérente science-technique, pas plus que pour l'échange ou le transfert technologique. Compte tenu de ce qui a été dit précédemment, il apparaît de plus en plus urgent de mettre en place des politiques en la matière, qui éviteraient le gaspillage technologique et scientifique existant du fait de cette situation, et qui auraient comme avantage de dégager les nouvelles règles du jeu, y compris vis-à-vis de l'environnement international. Cette exigence est d'autant plus nécessaire, que, pour des raisons historiques, les pays en voie d'industrialisation sont eux-mêmes amenés, actuellement, à mettre en place les premiers éléments de politique en la matière.

Dans le même ordre d'idées, il conviendrait de réduire le décalage science-technique qui reste préjudiciable à un bon usage des ressources, de même qu'il entraîne de grandes difficultés économiques et sociales de maîtrise et d'adaptation.

6. Reconsidérer le rôle des normes. Les normes techniques ont joué jusqu'à présent, un rôle considérable d'homogénéisation des milieux et des pratiques économiques et sociales. Elles ont aussi eu des effets structurants sur les entreprises et sur les branches d'industrie. Leur transposition à des pays dont les modèles culturels et techniques sont différents, ont eu dans bien des cas, des effets d'inadaptation. L'évolution du système normatif n'a pas fait jusqu'à présent, l'objet de toute l'attention voulue, probablement parce qu'elle sanctionnait au fur et à mesure les résultats économiques et sociaux de la société industrielle. L'adaptation de celles-ci aux conditions du développement des entreprises et des pays relevant d'une autre histoire et d'autres cultures, implique une réflexion en profondeur et des actions appropriées. Cela doit se faire en étroite liaison avec la détermination des généalogies économiques, sociales et techniques.

Il n'est pas impossible d'imaginer qu'outre les adaptations à faire en fonction des divers milieux écologiques et techniques, il y ait à réviser une conception du transfert des normes pour les rendre plus progressives et plus sélectives. En outre, il convient de redonner aux normes techniques, leur vocation première à la communication scientifique et technique.

7. La recherche des noeuds technologiques. Le premier effort de recherche des noeuds technologiques entrepris au cours de la présente recherche, implique qu'il y ait continuité et approfondissement. Il ne fait aucun doute que les noeuds technologiques - ou convergences - sont les éléments fondamentaux d'une meilleure relation intersectorielle. Ils permettent aussi d'affiner la connaissance généalogique des sciences et des techniques, ainsi que la prévision de celle-ci. Il n'est pas impensable de prévoir qu'à terme, cette connaissance puisse déterminer des objectifs et des politiques de maîtrise technique, en même temps qu'elle permettrait l'amélioration de la circulation et de la diffusion des techniques. Chaque noeud doit être le moyen de reconsidérer la consommation des ressources, élément déterminant pour les décennies futures. Enfin, chaque noeud technologique doit accroître les chances de greffe des techniques entre les branches et les secteurs, mais aussi entre les divers milieux techniques locaux et nationaux.

8. En conclusion, et sous réserve d'un approfondissement des premières approches que nous avons pu faire, il apparaît que l'organisation économique et sociale de la société industrielle a eu pour conséquence une division des techniques qui s'est traduite par la division du travail que l'on connaît, assorti du découpage par branche d'industrie. Le jeu du marché a étendu cet état de fait au travers d'un système de normes techniques et de programmes de recherche fondamentale. Aujourd'hui, la contestation de consommateurs d'une part et des pays en voie d'industrialisation d'autre part, conduit au réexamen du système scientifique et technique. Ce réexamen n'est possible que par un vaste effort de remémorisation des évolutions structurelles de la société industrielle. S'il en était ainsi, il apparaîtrait certainement des convergences techniques ou scientifiques à prévoir à terme,

ainsi que nous avons pu l'observer à partir d'une analyse des noeuds technologiques. Pour aller plus avant, il est indispensable de mettre en place les divers mécanismes d'enregistrement de ces évolutions et en particulier d'insérer dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur, une dimension de l'histoire dynamique des sciences et des techniques rapportée aux entreprises et aux divers milieux locaux, nationaux et internationaux.